

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 2 mars 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Patrick DEZOBRY	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Anne BERRIAT
Cécile GALLIEN
Mireille HEERS
Constance MARECHAL-DEREU
Kristina PLUCHET
Marie-Françoise SEVRAIN

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Salomé SAÏAH, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Concertation nationale sur le système énergétique de demain**

Le 23 février 2022, les ministres en charge de la Transition écologique et de la Participation citoyenne ont sollicité la CNDP pour une mission de conseil tant pour l'élaboration que pour le suivi d'une concertation nationale sur le système énergétique de demain. Cette concertation nationale devrait alimenter les travaux de préparation du projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat et la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

La Présidente rappelle aux membres de la commission que cette demande fait suite à la recommandation du 1er décembre 2021 de la CNDP appelant à ce qu'un débat public de programmation relatif à l'énergie nucléaire ait lieu avant toute relance de la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Le Premier ministre, en réponse au courrier de la Présidente transmettant cette recommandation, a indiqué par courrier du 11 février 2022 qu'une concertation nationale sur le système énergétique de demain serait ouverte dès la fin du printemps 2022.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Ilaria Casillo, Vice-Présidente de la CNDP et M. Florian Augagneur, Vice-Président pour cette mission de conseil et d'appui méthodologique. Dans un premier temps, il s'agira de définir le dispositif de concertation, sa gouvernance, les thèmes mis en débat et les modalités précises de concertation.

II. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly (Normandie), dans le cadre de la proposition d'EDF pour un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - EDF :
 - Xavier Ursat, directeur exécutif Groupe, Ingénierie et Projets Nouveau Nucléaire
 - Antoine Ménager, directeur en charge de la concertation EPR2
 - Caroline Dionisi, cheffe du pôle Permitting du projet EPR2
 - RTE :
 - Arthur Audouard, responsable de Projets d'Ingénierie

Le 14 février 2022, EDF et RTE ont saisi la CNDP du projet de création d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly (Normandie), dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France. EDF et RTE présentent le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade. Ils précisent les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- Le retour d'expérience sur la construction de l'EPR de Flamanville pour éclairer le débat public à venir ;
- la prise en compte du démantèlement dans le coût du projet ;
- l'articulation entre la PPE, la concertation sur le projet de Penly et la concertation à venir sur le mix énergétique ;
- les informations disponibles sur les réponses apportées et leur mise en débat possible sur les conditions fixées par la PPE pour un nouveau programme nucléaire (page 163 de la PPE) ;
- les enseignements tirés en termes de participation du précédent débat sur les réacteurs à Penly de 2010 ;
- le contenu de la concertation et les questions mises à discussion du public ;
- l'intégration dans le périmètre du débat public de la proposition de programme de nouveaux réacteurs nucléaires d'EDF et des critères de choix des sites.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public. Elle désignera prochainement le Président ou la Présidente de ce débat public.

Elle décide en outre que ce débat public devra s'inscrire dans la continuité de la concertation nationale sur le système énergétique de demain. Par conséquent, le calendrier de ce débat public sera adapté afin que le public puisse avoir connaissance des premiers enseignements de la concertation nationale sur le système énergétique. La Commission considère qu'il serait peu compréhensible pour le public de débattre du programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires d'EDF avant d'avoir débattu des grandes orientations de la politique énergétique nationale.

- **Aménagement de l'A63/A660 en Gironde par mise en concession**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - MTE/DIT :
 - Michel Hersemul, sous-directeur
 - Didier Bouny, adjoint au sous-directeur
 - Vincent Chbicheb, adjoint au chef du bureau
 - Elryck Josset
 - DREAL :
 - Isabelle Lasmoles, directrice adjointe

- Béatrice Panconi, cheffe de département
- Cyril Edmond, SDIT/DIRNB

Le 23 février 2022, le ministère chargé des transports a saisi la CNDP à propos de la mise en concession de l'aménagement à 2x3 voies de l'A63/A660 en Gironde. Le porteur de projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade. Il précise le budget et les financements envisagés du projet ainsi que son calendrier prévisionnel. Enfin, le responsable du projet présente ses attentes vis-à-vis de la participation, les marges de manœuvre du public et les modalités de concertation qu'il envisage.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- La concurrence entre les consultations préalables des acteurs locaux et la procédure de participation du public à venir ;
- Les informations qui seront mises à disposition du public pour débattre des conséquences environnementales du projet, en particulier de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC).

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne Charline Diot-Labuset et Marion Thenet garantes de la concertation préalable.

III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Paola Orozco-Souel et Myriam Merad garantes de la concertation préalable sur le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

- **Modification du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guyane**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Claude Mariema garant de la concertation sur le projet de modification du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et rivières de Gascogne**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Anne-Isabelle Pardineille et Ivan Pascaud garante et garant de la concertation préalable sur le projet de révision du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Karine Besses et Anne Chevrel garantes de la concertation préalable sur le projet de révision du SAGE VILAINE.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Aménagement à 2x2 voies de la RN13 entre Evreux (27) et Chauffour-lès-Bonnières (78)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
- MTE/DIT et DREAL :
 - Michel Hersemul, sous-directeur de l'aménagement du réseau routier national,
 - Hélène Le Maitre, adjointe au chef de bureau ARN1
 - Jean-Louis Jouvot, chef du service mobilités et infrastructures,
 - Julien Arpaia, chef de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
- Région Normandie :
 - Laurent Mary, DGA Transports et Aménagement du Territoire
 - Vincent Rochelle, chef du service infrastructures et études,
 - Denis Poret, chef de la mission maîtrise d'ouvrage routière.
- SAPN :
 - Yann Baron, responsable du pilotage opérationnel, direction de la construction du groupe Sanef
 - Jérôme Wilmé, responsable de l'opération, direction de la construction du groupe Sanef
- CNDP : Jean-Louis LAURE et Caroline WERKOFF, garant et garante

Le 6 octobre 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Jean-Louis Laure et Caroline Werkoff.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, ainsi que le calendrier de concertation. Les modalités d'information et de participation précises seront proposées et définies lors d'une prochaine séance. D'ici là, les modalités envisagées seront partagées lors d'une « conférence des acteurs » afin d'échanger avec les acteurs locaux sur le dispositif envisagé.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur la nécessaire clarification pour le public du processus décisionnel et du pilotage du projet.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e ?s ont porté sur :

- le financement du projet ;
- l'organisation institutionnelle autour du projet ;
- les études en matière de biodiversité.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 05 septembre 2022 au 23 octobre 2022. Les modalités de la concertation préalable seront définies ultérieurement par la Commission.

- **Projet d'usine de batteries VERKOR**

L'organisation d'une concertation préalable a été décidée le 1er décembre 2021 sur le projet Verkor (production de batteries électriques). Verkor a adressé à la CNDP le 14 février 2022 un courrier indiquant sa décision de localiser le projet à Dunkerque.

En conséquence et vu l'ampleur à donner à cette future concertation, après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de renforcer le garant initialement désigné et nomme pour cela Jean-Raymond Wattiez nouveau garant de la concertation préalable.

II. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Construction d'une usine « Envision » de batteries électriques dans le Nord**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - Envision AESC :
 - Ayumi Kurose, directeur projet usine France
 - Kasio Czora, co-fondatrice 2Concert
 - Renaud Dupuy, co-fondateur 2Concert
 - Renault :
 - Luciano Biondo, directeur général Renault ElectriCity
 - Pierre-Benoit Hamon, manager Performance et Eco-système Renault ElectriCity
 - Sébastien Cliquet, chef de projet Renault Electricity.

- CNDP : Christophe BACHOLLE, Isabelle JARRY, Anne-Marie ROYAL, garant et garant.es.

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 10 janvier 2022. Les garant.e.s ont rendu public leur bilan le 10 février. Les responsables du projet ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation le 21 février 2022, en réponse au bilan des garant.e.s. Ces documents sont publiés sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP. Le bilan des garant.e.s intègre une synthèse.

En séance, les responsables du projet présentent les résultats de la concertation préalable de façon chiffrée. Ils résument leurs engagements suite à cette concertation.

Les questions des Commissaires ont porté sur les engagements en matière de responsabilités sociales et environnementales sur l'extraction des métaux utilisés dans la construction des batteries électriques.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s et la réponse des responsables du projet et désigne Christophe Bacholle garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

La CNDP rend un avis sur la réponse du responsable du projet.

La CNDP constate que le document publié par les maîtres d'ouvrage suite à la concertation préalable apporte des réponses globalement complètes et argumentées. La concertation préalable a permis au public d'accéder à une large information et de formuler des propositions pour intégrer le projet dans le territoire.

La CNDP recommande qu'Envision puisse apporter des précisions aux questions du public sur les conditions d'approvisionnement et d'expédition suite à l'ouverture de la deuxième tranche, mais également sur ses engagements éthiques et la localisation géographique des mines d'origine des minerais.

- **PariSanté Campus (L121-8-1)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO »):
 - Mesri:
 - Antoine Teniere, directeur général de PariSanté Campus
 - Virginie Rault, directrice juridique et immobilier de PariSanté Campus
 - Epaurif :
 - Carine Bernede, directrice du développement et de l'immobilier de l'Epaurif.
- CNDP : Anne Berriat, Nathalie Durand, Brigitte Fargevieille, garant.es

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 13 novembre 2021. Les garantes ont rendu un bilan un mois plus tard, comprenant 8 demandes de précisions et 14 recommandations. Les responsables du projet ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation en réponse au bilan des garantes. Ces documents sont publiés sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP. Le bilan des garantes intègre une synthèse.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponible dans le document « Bilan du maître d'ouvrage ».

Les questions des Commissaires ont porté sur :

- la composition du comité de suivi afin qu'il intègre bien le public,
- la transparence de l'information et la protection des données de santé.

Le responsable du projet quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garantes/ la CPDP et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garantes et la réponse du responsable du projet et désigne Nathalie Durand garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

La CNDP rend un avis sur la réponse du responsable du projet :

La CNDP constate que le bilan publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation apporte des réponses globalement complètes et argumentées. Le maître d'ouvrage a pris en compte et étudié plusieurs demandes du public et de riverain.e.s. Cependant, le projet étant présenté très en amont de la date prévue pour sa réalisation le maître d'ouvrage n'a pas toujours pu apporter de réponses précises sur certains sujets.

La CNDP recommande que la concertation continue ne se limite pas aux seules parties prenantes, que le maître d'ouvrage apporte des réponses précises sur l'objet et le périmètre du projet, le montage financier, la protection des données et la sécurité du lieu, la prévention des nuisances et sur les modes de désignation des membres du comité de suivi et ses missions.

- **Révision du Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)**

Personnes présentes :

- CNDP : Claude Brevan, garante

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 30 octobre 2021. Les garantes ont rendu un bilan un mois plus tard, comprenant des demandes de précisions et 5 recommandations. Le responsable du projet a rendu publics les enseignements qu'il tire de la concertation le 17 février 2022, en réponse au bilan des garantes. Ces

documents sont publiés sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP. Le bilan des garantes intègre une synthèse.

Les échanges des Commissaires avec la garante ont porté sur :

- l'incomplétude des réponses quant aux choix de fiscalité pour favoriser la prévention des déchets ;
- la mobilisation et l'intérêt du public pour la politique de prévention des déchets.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garantes et la réponse du responsable du projet et désigne Claude Brevan garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE).

La CNDP rend un avis sur la réponse du responsable du projet :

La CNDP constate que le document publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable apporte des réponses complètes, mais généralement peu argumentées, notamment concernant les arbitrages réalisés entre mesures incitatives ou coercitives, que cette concertation semble avoir mobilisée en majorité des personnes et acteurs déjà sensibilisés et que l'implication des DREAL dans la démarche de concertation, a été relativement réduite alors même qu'elle a démontré son efficacité.

La CNDP recommande que les enseignements de la concertation préalable soient largement diffusés, que le dispositif de communication qui doit accompagner la publication du PNPD soit précisé et décliné selon les publics visés et que l'information et la participation du public à la concertation continue soient relayées au plus près du terrain.

- **Extension du réseau de Tramway du Havre (L121-8-1)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole :
 - Claude Le Corre, directrice générale adjointe
 - Hervé Miserandini, directeur du projet tramway
 - Laetitia Rufenacht, responsable concertation et communication
- CNDP : Bruno Boussion et Dominique Pacory, garants

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 16 novembre 2021. Les garantes ont rendu un bilan un mois plus tard, comprenant 10 demandes de précisions et 8 recommandations. Le responsable du projet a rendu publics les enseignements qu'il tirait de la concertation en février 2022 en réponse au bilan des garants, après avoir, au préalable le 20 janvier 2022, pris deux délibérations. Ces documents sont publiés sur les sites internet du responsable du projet et de la CNDP. Le bilan des garants intègre une synthèse.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponibles dans le document « Bilan du maître d'ouvrage ».

Les questions des Commissaires ont porté sur :

- les apports de la concertation au projet ;
- les modalités envisagées de concertation suite aux conclusions de l'étude de mobilité,
- les attentes du maître ouvrage pour la concertation continue.

Le responsable du projet quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garants et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants, la réponse des responsables du projet et désigne Bruno Boussion garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

La CNDP rend un avis sur la réponse du responsable du projet :

La CNDP constate que le document publié par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable pour en tirer les enseignements apporte des réponses complètes et argumentées au public et aux recommandations des garants. Elle constate que la concertation préalable a permis une évolution du projet et qu'elle a été l'occasion de débattre de projets alternatifs, tel que celui présenté dans le cadre de l'atelier dédié à l'avenir de la ligne « Lézarde Express Régionale » demandé par la CNDP.

La CNDP recommande que les modalités de la concertation continue soient rapidement précisées et que celle-ci permette de partager l'étude de mobilité portant sur les déplacements et ses impacts sur le projet.



Chantal Jouanno

Acronymes utilisés :

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PPVE : Participation du public par voie électronique

CNDP : Commission nationale du débat public

MO : Maître d'ouvrage

PPE : Programmation pluriannuelle de l'Énergie